

1) Du côté des autorités

La HAS a publié le 27 Mars ses nouvelles recommandations sur la vaccination contre les [infections invasives à méningocoques](#). C'EST UNE REVOLUTION... Si les professionnels de santé et les parents adhèrent à ces recommandations, les enfants et les adolescents français feront partie des mieux protégés du monde contre ces redoutables maladies. Les changements :

- Tous les vaccins contre les différents méningocoques deviendraient **obligatoires** pour les nourrissons (ACYW et Bexsero®)
- Les Neisvac® de 5 mois et 12 mois sont remplacés par Nimenrix® à 6 mois et 12 mois
- Les vaccins ACYW (Menquadfi®, Menveo® et Nimenrix®) sont recommandés entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage chez les 15-24 ans.
- Enfin les vaccins contre le méningo B (Bexsero® ou Trumenba®) ne sont pas formellement recommandés à > 14 ans, mais la HAS souhaite leur remboursement.

Pour les nouvelles recommandations, les vaccins ne sont pas encore remboursés, mais devraient l'être dans les prochains mois.

Certes, tel ou tel aspect de la recommandation (pas de rattrapage de ceux qui ont déjà reçu le Neisvac® à 5 mois par exemple...) pourrait être amélioré, mais ne boudons pas notre plaisir... **bravo**. C'est maintenant aux professionnels de santé, à Santé Publique France et aux firmes de faire connaître ces nouvelles recommandations et de les appliquer.

2) Pour votre information

Suite au classement de l'ANSM, le 7 Septembre 2023, de la quasi-totalité des vaccins dans la liste des "substances vénéneuses", le Collectif Parents & Citoyens France s'est emparé de cette information et s'est adressé à de nombreux professionnels de santé pour indiquer « qu'il était très inquiet pour la santé et sur les répercussions que nos enfants peuvent subir dans les années à venir ». Cette nouvelle [classification](#) est intervenue afin de régulariser et harmoniser les procédures de prescription et de distribution des vaccins, suite à la parution de l'article 33 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, attribuant des nouvelles compétences aux pharmaciens, infirmiers et sage-femmes à prescrire certains vaccins. Le terme "[vénéneux](#)" est un terme juridique et réglementaire qui détermine la manière dont une substance est prescrite, distribuée, et surveillée, mais est-il judicieux de l'appliquer aux vaccins ? Cela donne de nouveaux arguments aux anti-vax ! Faut-il demander aux autorités une modification de terminologie ou de communiquer ?

3) En réponse à vos questions

Faut-il vacciner par le Shingrix® les patients ayant déjà eu un Zona ? La réponse est oui !!! Le fait d'avoir eu un zona ne protège pas d'une rechute et justifie le fait de proposer la vaccination. Les objectifs recherchés de la vaccination sont d'une part une *efficacité sur la récurrence et d'autre part un impact sur les complications, névralgies post-zostériennes* et autres *complications*. Cette vaccination est immunogène et bien tolérée. Un antécédent ne constitue pas une contre-indication. Le délai de 1 an est habituellement retenu entre l'épisode de Zona et la proposition de vaccination. Si vous voulez en savoir plus, [cliquez ici](#).

Comment vacciner les personnes ayant une allergie au latex, contenu dans de nombreux vaccins ? Les produits biologiques, vaccins et immunoglobulines, ne contiennent pas de latex. Toutefois, les bouchons des fioles ainsi que les pistons et les capuchons des seringues, incluant ceux des vaccins oraux, peuvent en contenir. Le latex naturel est un liquide composé de fines particules de caoutchouc dispersées dans un milieu aqueux, obtenu à partir de l'*Hevea brasiliensis* (arbre à caoutchouc). Il contient des protéines végétales naturelles qui seraient la cause de l'allergie. Le latex synthétique ne contient aucune substance naturelle et, par conséquent, n'entraîne aucune allergie. Au cours des dernières années, les fabricants ont retiré le latex naturel de la majorité de leurs contenants. Il n'y a donc aucune précaution particulière à prendre pour vacciner une personne ayant une allergie au latex sous la forme d'une dermatite de contact. Pour les très rares patients avec une anaphylaxie au latex, il convient de vérifier avec le fabricant que le latex utilisé est bien du latex synthétique.

Robert Cohen, Didier Pinquier, Véronique Dufour, Joël Gaudelus, François Vie le Sage, Marie-Aliette Dommergues, Franck Thollot, Odile Launay, Maeva Lefebvre, Pierre Bakhache, Pierre Bégué, Hervé Haas, Isabelle Hau, Cécile Janssen, Georges Thiebault, Catherine Weil-Olivier.